


Engagement Financier

Nom de l'élève : Prénom : Classe :	 Année Scolaire 2023-2024
--	--

M. Mme _____ inscrivent leur enfant à l'école « Le Toit des Anges » et s'engagent au règlement des frais de scolarité et des services pour l'année scolaire 2023-2024. Le mode de règlement choisi est de préférence :

par virement mensuel de septembre 2022 à juin 2023, le 5 de chaque mois.

En espèces chaque mois de septembre 2023 à juin 2023, le 5 de chaque mois.

Le cas échéant : nous refusons le virement mensuel, aussi nos règlements se feront en trois fois selon l'échéancier qui nous sera adressé : octobre, janvier et avril. Chaque échéance sera payable dans sa totalité, sans aucune possibilité de fractionnement. Tout dépassement de ces dates limites de paiement donnera lieu à des frais de retard de paiement à hauteur de 3000 FCFA par jour.

Signature des deux parents obligatoires :

Le :

Cantine : Notre enfant sera inscrit à la cantine : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nous certifions que notre enfant ne présente pas d'allergies alimentaires. <input type="checkbox"/> Notre enfant présente des allergies alimentaires. Nous nous engageons à fournir le PAI actualisé pour la nouvelle année avant le 09 septembre 2023. Signatures :	Garderie : Nous choisissons l'option 16h00- 17h00 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 16h00- 18h00 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Signatures :
--	--